

Critères de qualification pour les championnats ETU & TRI

Inscriptions sur les épreuves internationales ETU & TRI

La période de qualification pour toutes les épreuves s'étend entre 10 et 1 mois avant le championnat en question sauf indications contraires de la part de la FLTRI, de Europe Triathlon (ETU), ou de World Triathlon (TRI).

Notes préliminaires :

1/ La sélection pour un championnat international individuel et/ou relais est arrêtée par le Conseil d'administration de la FLTRI, à sa discrétion et sur avis du Directeur Technique National après consultation des entraîneurs nationaux.

2/ Les sportifs ayant satisfait aux critères de qualification deviennent sélectionnables pour le championnat correspondant.

3/ Si le nombre de sportifs ayant satisfait aux critères de qualification pour un championnat international individuel et/ou relais est supérieur au quota attribué à la FLTRI, la sélection se fera dans l'intérêt de l'équipe nationale et en fonction du niveau de performance du moment des athlètes concernés, à la discrétion du Conseil d'administration de la FLTRI.

La FLTRI introduit la notion d'indice de performance pour établir objectivement le niveau des courses. L'écart de temps par rapport au vainqueur, le classement final, seront pris en compte pour arrêter les selections en fonction de l'indice de performance de chaque course. L'indice de performance d'une course correspond à la moyenne du classement mondial des 5 meilleurs sur la start list.

4/ La composition d'une équipe de relais pour les épreuves internationales ETU et/ou TRI n'est pas automatique, l'équipe doit être compétitive. Elle est réalisée dans l'intérêt de l'équipe nationale dans le cadre d'un objectif immédiat de résultat ou d'une stratégie de préparation à moyen terme et en fonction du niveau de performance du moment des athlètes concernés, à la discrétion du Conseil d'administration de la FLTRI.

5/ Après l'attribution des places aux sportifs ayant satisfait aux critères de qualification, s'il reste des places à attribuer endéans le quota attribué à la FLTRI, le Conseil d'administration de la FLTRI peut, à sa discrétion, décider de retenir un ou plusieurs sportif(s) supplémentaire(s). Ces athlètes n'auront cependant pas droit à une prise en charge financière par la FLTRI.

6/ Dans le cas de championnats se déroulant dans des zones géographiques très éloignées et coûteuses financièrement, le Conseil d'administration se réserve le droit de ne pas entièrement remplir le quota attribué à la FLTRI.

7/ Les résultats obtenus par les sportifs lors du Talent Day organisé par la FLTRI et les résultats des tests biannuels du LIHPS sont des éléments importants sur lesquels pourra s'appuyer le Conseil d'administration pour arrêter sa sélection.

8/ Le Conseil d'administration introduit dans les critères de qualification la notion de « course validée par le CA » afin de pouvoir prendre en considération une compétition non énumérée dans le présent règlement dont le niveau sportif des concurrents était suffisamment élevé.

9/ Seuls les athlètes qualifiés sur des épreuves reconnues par le COSL, TRI et ETU en catégorie Elite, U23, Junior et Youth feront l'objet d'une prise en charge financière par la FLTRI.

10/ Les athlètes Paratriathlon feront l'objet d'une prise en charge conjointe de Paralympics et de la FLTRI (lorsque la prise en charge de Paralympics ne couvre pas 100% des frais des athlètes concernés).

11/ Les épreuves multisport élite et age group ne font l'objet d'aucune prise en charge par la FLTRI.

A/ Inscriptions sur les épreuves internationales ETU & TRI

Les demandes d'inscriptions sur les listes d'attente des épreuves internationales TRI doivent être envoyées par écrit aux entraîneurs nationaux.

Les triathlètes sont responsables du respect des délais prévus par les règlements TRI concernant les inscriptions et désinscriptions sur les épreuves internationales auxquelles ils souhaitent prendre part ou non.

De même, les éventuelles demandes de substitutions doivent être soumises par les triathlètes concernés dans le respect des délais prévus par les règlements TRI. Toute substitution, si elle est envisageable est validée par le CA.

Les frais d'inscriptions éventuels sont à la charge des athlètes (hors frais d'inscriptions sur les championnats).

TRIATHLON ELITE :

World Triathlon Championship Series et World Triathlon Cups :

L'inscription d'un triathlète sur la liste de départ des WTCS Finals, WTCS et WC est fixée par les règles de TRI. L'inscription d'un triathlète sur la liste d'attente des WTCS Finals, WTCS et WC est validée par le Conseil d'administration de la FLTRI, à sa discrétion et sur avis du Directeur Technique National :

- en fonction de son appartenance à l'un des cadres de la FLTRI,
- après analyse des résultats obtenus sur les épreuves internationales de référence ou sur d'autres courses équivalentes telles que validées par le conseil d'administration de la FLTRI.

Coupes Continentales WT :

L'inscription d'un triathlète sur la liste de départ des coupes continentales est fixée par les règles de TRI. L'inscription d'un triathlète sur la liste d'attente des coupes continentales est validée par le Conseil d'administration sur avis du Directeur Technique National :

- en fonction de son appartenance à l'un des cadres
- après analyse des résultats obtenus sur les épreuves internationales de références ou sur des courses équivalentes telles que validées par le CA.

PARATRIATHLON :

L'inscription d'un triathlète sur la liste de départ des WPTS et PTWC est fixée par les règles de TRI. L'inscription d'un triathlète sur la liste d'attente des WPTS et PTWC est validée par le Conseil d'administration sur avis du Directeur Technique National :

- en fonction de son appartenance à l'un des cadres
- après analyse des résultats obtenus sur les épreuves internationales de références ou sur des courses équivalentes telles que validées par le CA.

MULTISPORT ELITE et AGE GROUP :

L'inscription d'un triathlète sur la liste de départ des épreuves multisport élite et age group est fixée par les règles de WT. L'inscription d'un triathlète sur la liste d'attente des épreuves multisport élite est validée par le Conseil d'administration sur avis du Directeur Technique National :

- en fonction de son appartenance à l'un des cadres
- après analyse des résultats obtenus sur les épreuves internationales de références ou sur des courses équivalentes telles que validées par le CA.

B/ Critères de qualification pour les championnats ETU & TRI

EPREUVES AVEC PRISE EN CHARGE FLTRI (et/ou Paralympics) :

Protocole de prise en charge dans le cadre d'athlète sur liste d'attente :

Lorsqu'un athlète est toujours sur liste d'attente au moment du départ de l'équipe nationale, la règle suivante s'applique, au choix de l'athlète concerné :

- si l'athlète est 1^{er} sur liste d'attente, il peut être retenu en équipe nationale. Le coût du déplacement est supporté à 50% par la fédération et à 50% par l'athlète.
- si l'athlète est 2^{ème} ou plus sur liste d'attente, il peut être retenu en équipe nationale. Le coût du déplacement est supporté à 100% par l'athlète.
- si l'athlète retenu en équipe nationale dans l'un de ces deux cas passe sur la liste de départ et donc prend le départ du championnat en question, alors le coût du déplacement est supporté à 100% par la fédération.

Sprint & Standard Distance Triathlon : (lorsque la compétition est inscrite au calendrier TRI)

Pour être sélectionnable en équipe nationale, l'athlète doit avoir réalisé les critères de qualifications suivants :

Les pourcentages sont entendus à réaliser par rapport au temps final du vainqueur de l'épreuve.

	Championnat d'Europe ETU (CE)	Championnat du Monde TRI (CM)
Elite	1x <6% sur WTCS, WC, coupe continentale (CC) ou course équivalente validée par le Conseil d'administration	1x <6% sur WTCS, WC ou CE Elite
U23	1x <8 % sur WTCS, WC, CC** Ou 2x <6% sur Grand Prix D1 (France) ou Bundesliga 1 (Allemagne) ou course équivalente validée par le Conseil d'administration Ou 1x top 30 au CM Junior ou U23 de la saison précédente	1x <6% au CE U23 Ou 1x < 8% au CE Elite Ou 2x <8% sur CC Ou 1x top 15 au CM Junior ou U23 de la saison précédente
Junior	1x <6% sur CC junior Ou Résultat significatif lors d'une course validée par le Conseil d'administration	Satisfaire aux critères TRI Ou 1x top 10 en CC Junior si échec au CE Junior à condition d'être < 6% Ou 2x <6% sur CC Junior ou courses validées par le Conseil d'administration
Paratriathlon	1x <10% sur WPTS, PTWC ou course équivalente validée par le Conseil d'administration	2x <10 % sur une WPTS, PTWC ou course équivalente validée par le Conseil d'administration

** écart avec le 1er du classement général, et non pas sur le 1er U23

ET Youth Championships Festival & European Youth Olympic Festival :

Hommes et Femmes
Réaliser l'un des 4 meilleurs scores lors du Talent day en Youth A ou l'un des 2 meilleurs scores en Youth B Et 1x <6% lors d'une épreuve validée par le Conseil d'administration

EPREUVES MULTISPORT ELITE ET AGE GROUP SANS PRISE EN CHARGE FLTRI

Championnats d'Europe :

Tous les athlètes en règle avec la FLTRI peuvent y aller dans la limite du quota fixé par ETU.

Championnats du Monde :

Tous les athlètes en règle avec la FLTRI peuvent y aller dans la limite du quota fixé par TRI.